

REPUBLIQUE DU TCHAD

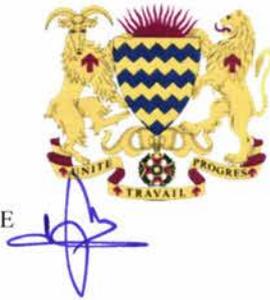
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DU MINISTERE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES DU BUDGET ET DE
L'INFORMATISATION

N° 108 PR/MFB/DGM/DGSBI/2020



UNITE-TRAVAIL-PROGRES

N'Djamena, le 17 DEC 2020

NOTE DE PRESENTATION

A

L'attention de Mesdames et Messieurs les Députés

OBJET : Projet de Loi de Finances 2021

Mesdames et Messieurs,

Le Projet de Loi de Finances (PLF) de 2021 soumis à votre appréciation est élaboré dans un contexte marqué par la persistance de certains facteurs exogènes majeurs, notamment la chute drastique des cours du pétrole et de l'insécurité à nos frontières, en particulier celle liée au groupe terroriste Boko Haram qui impacte négativement aussi bien sur nos recettes que sur nos dépenses. A cela s'ajoutent la pandémie du COVID-19 et ses conséquences socio-économiques néfastes ainsi que les effets des inondations connues au cours de l'année 2020. Tous ces facteurs risquent encore de compromettre les efforts du Gouvernement en vue de la consolidation des acquis des réformes menées depuis quelques années.

Cependant, grâce aux mesures mises en œuvre efficacement par le Gouvernement sous la clairvoyance du Marechal du Tchad, IDRIS DEBY ITNO, Président de la République, Chef de l'Etat, notre pays demeure résilient face aux chocs externes tout en améliorant la gestion des finances publiques. Il s'agit notamment de l'accroissement de la mobilisation des ressources et l'amélioration de la qualité de la dépense publique.

Le PLF 2021, tout en poursuivant la politique d'investissement dans les secteurs sociaux et les infrastructures routières et éducatives dans toutes les provinces du pays, s'inscrit résolument dans la dynamique de soutien aux couches les plus vulnérables de la population et aux entreprises qui ont été les plus touchées par les différentes crises. Ainsi la plupart des innovations introduites dans les dispositions fiscales et douanières concernent les mesures de promotion socioéconomique et de

soutien aux entreprises et aux ménages de la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2020 qui sont reconduites et reformulées sur Très Hautes Orientations du Maréchal du Tchad.

Les nouvelles mesures porteraient sur l'emploi des jeunes et des ouvriers agricoles, le soutien aux personnes handicapées, la promotion du secteur agro-pastoral et la poursuite du soutien gouvernemental aux secteurs sinistrés par la pandémie auxquels ont été instruits par le Marechal du Tchad.

En effet, les entreprises sont incitées à recruter cette catégorie des personnes afin de promouvoir l'emploi des jeunes et la solidarité nationale à l'égard des personnes handicapées. Aussi, un allègement des coûts d'acquisition des matériels et équipements destinés aux personnes handicapées est accordé pour favoriser leur intégration socio-économique.

Dans le souci d'accompagner le développement du secteur agricole dans le triple objectif d'assurer l'autosuffisance alimentaire, de réduire la pression sur notre balance commerciale et de limiter l'exode rural , il est proposé un ensemble de mesures portant aussi bien sur l'activité que sur les revenus. Il s'agit notamment d'une exonération de TVA sur les machines et équipements agricoles, une dispense des charges patronales sur les salaires versés aux ouvriers agricoles.

Par ailleurs, afin de renforcer la participation du secteur privé, des nouvelles dispositions sont envisagées pour faciliter les activités et simplifier les procédures. Elles concernent l'encadrement des procédures de contrôle et la réduction des intervenants en la matière et l'abaissement du taux de contribution à la patente de 0,5% à 0,35% du chiffre d'affaire.

1. Exécution du Budget General de l'Etat au troisième trimestre de 2020

L'exécution du Budget Général de l'Etat à la fin du troisième trimestre 2020 se situe à 925,524 milliards en recettes et 794, 208 milliards pour ce qui concerne les dépenses (hors amortissements de la dette). Ce qui correspond respectivement à des taux de réalisation de 81% et 66% par rapport aux prévisions inscrites dans la LFR 2020. La décomposition des recettes réalisées révèle que les recettes fiscales ont été recouvrées à hauteur de 597,522 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 92% tandis que les dons, legs et fonds de concours se situent à 232,129 milliards de FCFA correspondant ainsi à un taux de réalisation de 81%. Les autres recettes constituées des recettes non fiscales ont été mobilisé à hauteur de 95,873 milliards de FCFA (49%).

S'agissant des dépenses, au troisième trimestre 2020, elles ont été exécutées à hauteur de 794,208 milliards de FCFA sur une prévision de 1196, 703 milliards de FCFA dans la LFR 2020, soit un taux d'exécution de 66%. Les dépenses d'investissements sur ressources intérieures ont enregistré le plus haut niveau d'exécution qui se situe à 94%. Elles sont suivies des dépenses de personnel (78%), des

paiements des intérêts de la dette (68%), des biens et services (65%). Les dépenses de transferts et subventions ont été exécutées à concurrence de 46%.

2. Contexte macroéconomique

Sur le plan économique, le PLF 2021 est préparé dans un contexte de crise sanitaire marqué par les incertitudes au niveau mondial sur l'évolution de l'ensemble des économies.

Pour l'année à venir les tendances sont favorables pour une relance de l'économie nationale. Ainsi, le PLF 2021 s'appuie sur les principales hypothèses ci-après :

- une production du pétrole de 147 397 barils/jour contre 142 075 barils/jour en 2020 ;
- un cours du Brent à 44,0 dollar US le baril contre 40,7 dollars US le baril 2020 ;
- une décote de 3 Dollar US par baril ;
- un coût de transport de 7 Dollar US ;
- un taux de change de 585,4 FCFA pour 1 Dollar US.

Sur la base de ces hypothèses, la croissance en 2021 s'établirait à 5,1 % contre 0,4 % en 2020. Elle serait soutenue à la fois par le secteur pétrolier (8,1%) et hors pétrole (4,8%). Cette croissance aura une incidence sur le niveau de mobilisation des ressources hors pétrole évaluées à 497 milliards de FCFA en 2021 contre 450 milliards de FCFA en 2020, soit un accroissement de 10,4%. Ceci grâce au dynamisme et au soutien et appui du Gouvernement qu'auront l'ensemble des secteurs.

3. Projet de Loi de Finances 2021

Le PLF 2021 prévoit 1 098, 208 milliards de FCFA de recettes dons compris, soit une baisse de 38, 043 milliards de FCFA par rapport à leur niveau de la LFR 2020 qui s'établissait à 1 136, 250 milliards de FCFA. Cette baisse est largement imputable à la diminution de plus de 23% des recettes pétrolières (plus de 102, 273 milliards de FCFA), en raison principalement de la chute des prix du Brent qui a eu des répercussions sur l'impôt sur les Sociétés (IS) et les redevances statistiques. Les recettes hors pétrole devraient enregistrer une hausse de 18% (92, 537 milliards de FCFA) grâce à la reprise attendue des activités après le ralentissement de l'activité économique consécutive à la pandémie du COVID-19.

Dans le PLF 2021, le niveau de dépenses est évalué à 1 247, 153 milliards de FCFA soit un accroissement de 4% par rapport à la LFR 2020. Ce qui correspond à une hausse de 50 651 milliards de FCFA. Cet accroissement des dépenses s'explique notamment par la hausse des dépenses d'intérêts de la dette publique (2%), des dépenses de personnel (7%) ainsi que les dépenses d'investissement (13). Par contre, les dépenses de biens et services ainsi que celles relatives aux

transferts et subventions enregistrent une baisse comparativement à la LFR 2020 (9%) du fait de la stabilisation, voire de la correction des dépenses exceptionnelles liées aux crises sanitaires, agricoles et de sécurité alimentaire induite par la covid-19 et autres inondations en 2020

La hausse des dépenses de personnel résulte de l'application du protocole d'accord conclu en janvier dernier avec les Syndicats pour le rétablissement progressif des Augmentations Générales et Spécifiques (AGS) , des Primes et Indemnités ainsi que le recrutement des jeunes à la fonction publique, promesse du Maréchal du Tchad. Les dépenses de transferts et subventions prennent en compte l'organisation des échéances électorales prévues en 2021 ainsi que certaines mesures prises par le Gouvernement en vue de la lutte contre la pandémie du COVID-19.

Les dépenses d'investissements sur ressources intérieures sont consacrées en majeure partie aux travaux de finalisation de constructions et de réhabilitation de routes à N'Djamena et dans les provinces des pays ainsi que la construction des lycées scientifiques et techniques et des canaux d'évacuation des eaux de pluies à N'Djamena conformément aux Très Hautes Orientations du Maréchal du Tchad, Président de la République, Chef de l'Etat. Ils permettront à terme un désenclavement de l'ensemble des provinces ainsi qu'un enseignement scientifique et technique de qualité.

L'accroissement des investissements sur financements extérieurs de l'ordre de 20% s'explique notamment par la réactivation de la Plateforme de Gestion de l'Aide (PGA) permettant de disposer de statistiques plus précises ainsi que la conclusion de nouvelles conventions de dons et prêts avec les partenaires au développement.

L'évaluation des recettes et des dépenses du PLF 2021 met en évidence un déficit budgétaire (y compris dons) de 148 945 milliards de FCFA qui sera financé notamment par l'émission des titres publics, le mécanisme de lissage des prix et de la production pétrolière, la Facilité Elargie de Crédit (FEC) ainsi que la Facilité Elargie de Financement (FEF) en cours de conclusion avec le FMI et les appuis de nos autres partenaires au Développement.

Telle est, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, l'économie du Projet de Loi de Finances pour l'exercice 2021 soumis à votre attention en vue de son examen et adoption.

Le Ministre des Finances et du Budget


TAHIR HAMID NGULIN